



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
13 décembre 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, français et espagnol  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Maldives

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour les Maldives est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 037 000 dollars des États-Unis à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 7 625 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant d'avril 2022 à décembre 2026.

\* [E/ICEF/2022/1](#).



## Fondements du programme

1. Les Maldives sont un petit État insulaire en développement à revenu intermédiaire supérieur. Il s'agit de l'un des pays les plus géographiquement dispersés au monde, dont la capitale est cependant l'une des plus densément peuplées<sup>1</sup>. Sa population de 557 000 habitants, dont 40 % vivent dans la capitale, Malé, est répartie sur 187 îles. Les enfants comptent pour 34 % de la population totale.

2. Au cours des quatre dernières décennies, les Maldives ont connu un développement économique et une transformation sociale considérables. L'espérance de vie a augmenté de 30 ans. Entre 2000 et 2019, le taux moyen de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a atteint 5,7 pour cent. Le pays a atteint l'objectif d'enseignement primaire universel en 2000. La mortalité maternelle et juvénile a diminué, passant respectivement de 48 à 9 pour 1 000 naissances vivantes et de 200 à 44 pour 100 000 naissances vivantes. Les Maldives sont le seul pays d'Asie du Sud à avoir atteint cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Le gouvernement a considérablement amélioré les mécanismes de protection de l'enfance et des droits de l'enfant, en ratifiant la loi de 2019 sur la justice pour mineurs et la loi de 2019 sur la protection des droits de l'enfant et en instituant en 2020 un médiateur chargé de la protection des droits de l'enfant.

3. De nombreuses îles éloignées du pays n'ont pas bénéficié d'une part égale de son développement socio-économique et des disparités considérables persistent. La pauvreté multidimensionnelle concerne un enfant sur trois et 87 % des enfants pauvres vivent dans les atolls. Malé présente des défis urbains, dont des espaces de vie inadéquats et surpeuplés. Un nombre croissant d'enfants et d'adolescents migrent sans leurs parents des îles périphériques vers Malé, souvent pour y suivre un enseignement ou une formation.

4. Les possibilités d'action du pays pour renforcer la croissance et le développement sont limitées par l'étroitesse de la base économique, une dépendance importante aux importations de denrées alimentaires, de médicaments et de matériel de santé, la vulnérabilité climatique et une forte pression sur les ressources naturelles disponibles, les coûts élevés de la prestation de services occasionnés par la dispersion géographique, une main-d'œuvre nationale réduite et le recours massif aux travailleurs migrants, et une densité de population élevée et des infrastructures urbaines inadéquates.

5. La dépendance excessive du pays au tourisme, qui représente 65 % des activités économiques, et son exposition aux répercussions des changements climatiques et des catastrophes naturelles amplifient sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en évidence les vulnérabilités et les écarts socio-économiques existants, notamment en matière de santé et de protection sociale. Les estimations actualisées de la pauvreté basées sur l'enquête réalisée auprès des ménages en 2019 indiquent que la pauvreté est passée de 2,1 % en 2019 à 7,2 % en 2020<sup>2</sup>.

6. Quelque 80 % des Maldiviens vivent sur une étroite bande de terre située à 1 mètre environ au-dessus du niveau de la mer. L'augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes a entraîné des pénuries d'eau et des problèmes de

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données sont tirées des documents suivants : Situation analysis of children and youth in the Maldives, Malé 2021 (UNICEF) ; Bureau de statistique des Maldives, Annuaire statistique des Maldives, 202 ; National Multidimensional Poverty in the Maldives, Malé, 2020 ; Ministère de la santé, Demographic and health survey 2016-2017, Malé, 2018.

<sup>2</sup> Banque mondiale, Maldives Overview, disponible à l'adresse [www.worldbank.org/en/country/maldives/overview#1](http://www.worldbank.org/en/country/maldives/overview#1), consulté le 22 mars 2021.

santé chez les enfants. Dans les zones rurales, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Il y a plusieurs décennies que le gouvernement mobilise activement la communauté internationale pour réagir aux changements climatiques et qu'il reconnaît la vulnérabilité du pays à leurs effets – il fait participer les jeunes à l'action climatique, a formulé la loi nationale sur l'urgence climatique et s'est engagé à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030 et de zéro déchet de plastique d'ici 2023.

7. Les enjeux principaux de la survie et du développement de l'enfant sont la malnutrition, la vaccination et le développement des jeunes enfants. Chez les enfants âgés de 0 à 5 ans, environ 5 % souffrent d'un retard de croissance et près de la moitié des enfants âgés de 6 à 60 mois et deux femmes sur trois âgées de 15 à 49 ans sont anémiques. L'obésité et le surpoids sont des préoccupations croissantes : 5 % des enfants âgés de 0 à 59 mois sont en surpoids. L'accès à des aliments frais et sains à prix abordable est sporadique, en particulier sur les îles éloignées. La réglementation et la surveillance de la qualité des aliments et des boissons est lacunaire. Il en va de même de la réglementation de la commercialisation ciblant les enfants. Près de la moitié des enfants âgés de 0 à 2 ans ne bénéficient pas d'une alimentation adéquate. En raison des normes sociales, la population tend à accorder plus de prestige aux aliments malsains de la restauration rapide<sup>3</sup>. Les parents et les pourvoyeurs de soins ne disposent pas des connaissances et des compétences en matière de nutrition qui leur permettraient d'adapter leurs pratiques d'alimentation, non plus que des systèmes de soutien voulus.

8. La vaccination de routine est obligatoire, cependant 23 % des enfants ne reçoivent pas tous les vaccins requis. La réticence à la vaccination est un sujet croissant de préoccupation. Les conseils aux parents sont insuffisants, l'application des calendriers vaccinaux manque de rigueur, le suivi par les établissements sanitaires est inefficace, le système de suivi des données est inadéquat, la chaîne du froid et les systèmes d'approvisionnement sont déficients et la capacité du programme national de vaccination est limitée.

9. Les services de développement du jeune enfant fournis par les différents secteurs sont fragmentés et ils ne disposent pas de ressources et de capacités techniques suffisantes. Certaines familles, par manque de compétences parentales et de connaissances, peuvent difficilement offrir la stimulation, les soins et le soutien nécessaires. Les enfants sont exposés à la violence, ce qui peut nuire à leur santé mentale.

10. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire de premier cycle est presque plein, mais il chute de façon spectaculaire (à 37 %) au deuxième cycle du secondaire. Par ailleurs, l'indice de parité entre les sexes s'établit à 1,17, en faveur des filles. Cette chute est due au nombre insuffisant d'écoles secondaires de deuxième cycle sur de nombreuses îles, à la faiblesse des résultats d'apprentissage, à l'acquisition limitée de compétences transférables et au fait que les adolescents privilégient l'emploi. L'accès à un enseignement ouvert à tous et au développement des compétences est limité pour les enfants handicapés, qui constituent le groupe le plus important d'enfants non scolarisés. Ils n'ont pas systématiquement accès à un apprentissage communautaire ni à des options d'éducation non formelle. La loi sur l'éducation adoptée en 2020 a reconnu l'éducation non formelle comme solution de rechange à l'éducation formelle et a permis de prendre des mesures pour accroître l'accès des enfants handicapés à une éducation de qualité.

<sup>3</sup> UNICEF, Rapid assessment on infant and young child feeding, Malé, 2018.

11. Quelque 38 % des élèves de quatrième année et 43 % des élèves de septième année n'obtiennent pas la note de passage. Les filles ont de meilleurs résultats que les garçons et les différences de notes sont considérables entre les atolls et Malé<sup>4</sup>. Environ 26 % des écoles publiques ont un besoin urgent d'intervention, car les pénuries aiguës de salles de classe et d'équipements essentiels empêchent un apprentissage efficace<sup>5</sup>. De nombreuses écoles ont du mal à recruter des enseignants locaux qualifiés, en particulier pour les classes secondaires, car les professions de l'enseignement ne sont pas suffisamment attrayantes pour les jeunes. Les obstacles à l'amélioration de la qualité de l'éducation incluent les suivants : la faible application des politiques d'éducation qui visent à faire évoluer favorablement les inégalités de genre, la répartition inéquitable des équipements, la faiblesse des moyens à disposition pour mettre en pratique le nouveau programme scolaire national, les capacités limitées des enseignants, l'insuffisance des mécanismes propices à la participation des enfants, la faible surveillance de la conformité aux politiques et aux normes de qualité, une mauvaise utilisation des données propres à améliorer les résultats d'apprentissage et le manque d'assiduité des parents et des communautés à demander des améliorations.

12. Au niveau national, 25 % des jeunes hommes et 30 % des jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans sont sans emploi et ne disposent d'aucun diplôme ni d'aucune formation<sup>6</sup>, contre, respectivement, 33 % et 35 % dans les atolls. Parmi les défis à relever, citons l'absence de programmes d'orientation professionnelle et de préparation au travail, ainsi que l'insuffisance des ressources allouées au développement de compétences, notamment techniques et professionnelles, adaptées au marché du travail et des compétences nécessaires pour les économies verte et bleue. Les normes sociales véhiculant les rôles de genre ont une incidence sur les compétences et l'employabilité des filles et des jeunes femmes. Si la participation des femmes au marché formel de l'emploi a diminué au cours des dernières décennies<sup>7</sup>, leur participation au secteur informel est nettement plus élevée que chez les hommes.

13. L'action climatique menée par les adolescents est compromise par leur connaissance limitée des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, une prise de conscience insuffisante des répercussions des changements climatiques sur leur vie et la priorité accordée par le gouvernement et les autres parties prenantes aux mesures d'adaptation physique, lors même que les infrastructures critiques comme les écoles et les installations médicales ne sont pas conçues pour résister au climat. Les filles et les jeunes femmes participent peu à l'action climatique local en raison des normes sociales liées au rôle qui leur est dévolu dans la communauté. Les goulets d'étranglement tiennent notamment au manque de données sur les privations dont les enfants sont victimes en raison du dérèglement climatique au climat, l'insuffisance des capacités locales pour mener des programmes communautaires de gestion des catastrophes et la difficulté de passer de la conscience climatique à l'action.

14. La violence à l'égard des enfants, y compris la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle, l'exploitation et la négligence sont les principales sources de préoccupation en ce qui concerne la protection de l'enfance. Environ 70 % des cas de violence sexuelle signalés en 2020 concernaient des filles<sup>8</sup>. La plupart des incidents se sont produits à domicile, mais certains se sont produits en milieu scolaire.

<sup>4</sup> Ministère de l'éducation, National Assessment of Learning Outcomes, 2015-2017.

<sup>5</sup> Ministère de l'éducation, Situation analysis of the 55 most disadvantaged schools, 2019.

<sup>6</sup> Bureau de statistique des Maldives, Household Income and Expenditure Survey, 2019.

<sup>7</sup> Organisation internationale du Travail, base de données ILOSTAT, 15 juin 2021.

<sup>8</sup> Ministère du genre, de la famille et des services sociaux, cas signalés et suivis par le Ministère en mai 2021.

L'augmentation de l'exploitation en ligne et la tolérance de la violence à l'égard des femmes sont préoccupantes<sup>9</sup>. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de protection de l'enfance et fait s'accroître la violence, l'exploitation en ligne, le harcèlement et les problèmes de santé mentale. Le retard à signaler les cas de violence et à y réagir, les normes sociales qui blâment les victimes, justifient les châtements corporels ou perpétuent des croyances et des pratiques sexistes néfastes, les connaissances limitées des parents et l'absence de cadre normatif pour prévenir les abus en ligne sont autant d'obstacles à surmonter. La mise en œuvre intégrale des politiques de prévention de la violence, tout en veillant à l'allocation de ressources suffisantes et en assurant une coordination intersectorielle, reste difficile.

15. Environ 95 % des enfants en conflit avec la loi sont des garçons, dont 44 % ne sont pas scolarisés, 87 % sont des adolescents âgés de 15 à 17 ans et 36 % ont été victimes de violences sexuelles et de négligence. Au nombre des obstacles relevés figurent l'accès limité à des parcours parallèles d'apprentissage et de formation professionnelle ou à l'éducation non formelle, l'insuffisance des possibilités de divertissement, de loisirs, d'expression et d'engagement, et l'environnement familial peu sûr ou instable dans lequel grandissent les enfants. Même si des mesures ont été prises, les mauvais traitements, la discrimination et les violences que subissent les enfants en institution restent préoccupants. Une protection de remplacement de type familial ou communautaire est nécessaire. L'action est entravée notamment par le manque de soutien aux familles vulnérables, les normes sociales qui stigmatisent certains enfants, l'insuffisance des ressources financières, la faible coordination intersectorielle et les capacités limitées des ressources humaines dans le système de protection de remplacement sont autant d'obstacles à éliminer.

16. Les problèmes de santé mentale chez les adolescents et les pourvoyeurs de soins ont augmenté pendant la pandémie. Grâce à l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation, la demande de services de santé mentale a augmenté. Un centre de santé mentale a été créé par le gouvernement et il offre désormais ses services au niveau infranational. Pourtant, les services d'accompagnement psychosocial, en particulier pour les enfants, y compris ceux qui consomment des drogues, restent limités et insuffisamment financés et souffrent d'un manque de coordination intersectorielle.

17. Le taux de pauvreté multidimensionnelle est plus élevé dans les atolls (40 %) qu'à Malé (10 %) et atteint 34 % à l'échelle nationale dans les ménages avec enfants. La pandémie a doublé le taux de pauvreté chez les enfants. Bien qu'ils soient essentiels pour réduire la pauvreté et le dénuement des enfants, les programmes de protection sociale offerts aux enfants et aux adolescents sont fragmentés. Parmi les difficultés à ce titre, citons la faiblesse des données et l'inadéquation des systèmes visant à soutenir une protection sociale efficace des plus vulnérables et un mauvais ciblage qui a entraîné de faibles taux de couverture, les programmes existants bénéficiant à moins de 4 % des enfants. La pandémie a mis en évidence les vulnérabilités des systèmes de protection sociale existants, qui n'ont pas été conçus pour répondre aux chocs. Une base de données exhaustive et en temps réel sur les populations exposées ainsi que des systèmes de gestion de données en ligne sont nécessaires.

18. L'un des enseignements tirés du précédent programme de coopération est que les partenariats noués avec le secteur privé et les acteurs multilatéraux autour d'un plaidoyer commun, de la technologie, de l'innovation et de la responsabilité des entreprises envers les droits de l'enfant constituent une base solide qu'il est

<sup>9</sup> Commission des droits de l'homme des Maldives, l'Autorité de protection de la famille et Programme des Nations Unies pour le développement aux Maldives, The « rights » side of life 2020.

possible d'exploiter pour créer des occasions d'apprentissage, améliorer les compétences et encourager la participation des enfants dans l'atténuation des impacts du changement climatique. La coopération avec le secteur privé sera donc intégrée dans toutes les priorités programmatiques.

19. L'UNICEF aidera le gouvernement et ses partenaires à atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux enfants et à s'atteler à la tâche inachevée de finalement garantir des services de qualité inclusifs et coordonnés et un développement équitable pour tous les enfants, y compris les adolescents. Le programme de pays sera axé sur les affirmations prioritaires suivantes :

- a) Les jeunes filles et garçons se développent et s'épanouissent.
- b) Les filles et les garçons, l'accent étant mis en particulier sur les adolescents, apprennent, sont protégés des dangers et participent de manière significative.
- c) Une politique de l'environnement et un financement durables sont mis en place pour les enfants.

### **Priorités du programme et partenariats**

20. Le programme de pays ira dans le sens du plan d'action stratégique du gouvernement 2019-2023 et de la vision de la transformation des Maldives en une nation insulaire équitable, prospère, inclusive et connectée. Il contribuera directement à la concrétisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation progressive des droits de l'enfant, tout en s'inscrivant dans les priorités du Plan stratégique et du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

21. S'inspirant des enseignements tirés de la riposte à la pandémie et des possibilités d'amélioration de la résilience des systèmes, la théorie du changement du programme postule que si les enfants et les adolescents des Maldives ont accès à des services sociaux et des services d'orientation de qualité sensibles aux risques, résilients au climat, bien coordonnés et inclusifs, si les adolescents acquièrent des compétences adaptées XXI<sup>e</sup> siècle, sont protégés et ont la possibilité de participer activement au développement local et si des partenariats novateurs, une législation et des systèmes financés de manière satisfaisante créent un environnement favorable ils auront alors, filles et garçons, la possibilité de réaliser leur potentiel et de contribuer en tant qu'agents de changement au développement socioéconomique durable du pays.

22. L'UNICEF renforcera l'action commune et complémentaire qu'il mène au sein de l'Organisation des Nations Unies, en contribuant aux quatre résultats demandés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026).

23. Dérivé du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays a été élaboré en collaboration étroite avec le gouvernement et d'autres acteurs essentiels. Il est éclairé par les recommandations issues d'un examen des programmes axé sur l'égalité des genres incitant à intensifier les efforts qui visent à générer des données probantes et à appliquer des solutions favorisant l'égalité des genres tout au long des soins, et à lutter contre la violence fondée sur le genre et les normes sociales liées au genre. Le programme adopte une vision globale de l'enfant et une approche intégrée pour régler les problèmes restants, éliminer les obstacles et atteindre les personnes laissées pour compte, tout en mettant au point des solutions innovantes pour saisir les possibilités naissantes et relever les défis nouveaux et, notamment ceux liés aux changements climatiques.

24. Les stratégies transversales visent notamment la collaboration interorganisations, les actions de sensibilisation reposant sur des données factuelles, le renforcement des capacités, l'innovation et le changement social et comportemental. L'une des principales priorités sera de s'associer avec le secteur privé, en tant que fournisseur de biens et de services et employeur, source de technologie et de financement, et défenseur des droits de l'enfant, compte tenu de son incidence sur l'environnement et le climat. Le développement visant à intégrer les personnes handicapées et à faire évoluer favorablement les inégalités de genre, et l'accent mis sur le rôle des parents et la santé mentale couvriront toutes les composantes. La convergence programmatique à Malé et dans les îles, sélectionnées sur la base des privations existantes et des priorités du gouvernement, privilégiera les personnes laissées pour compte.

### **Les jeunes filles et garçons se développent et s'épanouissent**

25. L'UNICEF a l'intention de s'attacher davantage à aider les enfants à s'épanouir, notamment au cours des 1 000 premiers jours de leur vie. Le programme s'appuiera sur les partenariats stratégiques pour pallier les lacunes et les difficultés qui subsistent s'agissant de réduire la malnutrition, notamment chez les jeunes enfants les plus marginalisés, d'élargir la couverture vaccinale et de promouvoir les soins attentifs. Cela exigera des interventions de qualité intégrant le développement du jeune enfant, soutenues par un environnement politique et un leadership porteurs, le renforcement du système et le renforcement des compétences parentales.

26. Une attention particulière sera accordée au renforcement du système de soins de santé primaires, les efforts devant être axés sur la prévention à l'échelle locale, l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence et le redressement après les revers causés par la pandémie, s'agissant entre autres de vaincre l'hésitation face à la vaccination.

27. L'UNICEF préconisera des politiques qui favorisent des espaces et des pratiques d'alimentation sains, en particulier dans la prime enfance. Il produira des données probantes sur le développement du jeune enfant, la vaccination et les compétences parentales positives, en promouvant des normes de genre positives, tout en entreprenant des recherches sur des questions émergentes telles que le surpoids et l'obésité chez les enfants, la santé mentale des mères et la qualité des services de santé essentiels. Il aidera le gouvernement à élaborer une politique nationale multisectorielle chiffrée de développement du jeune enfant et à améliorer les plateformes de soins de santé primaires, en mettant l'accent sur la programmation intersectorielle pour lier les efforts en matière de vaccination, de nutrition, de stimulation précoce et de soins responsables, d'apprentissage précoce, de santé mentale et de protection de l'enfance.

28. L'UNICEF contribuera à l'élaboration d'interventions multisectorielles fondées sur des données probantes et chiffrées. Les capacités institutionnelles seront renforcées afin de fournir des services essentiels de qualité aux femmes enceintes, aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux, en abordant la question du dépistage précoce en vue d'une intervention rapide en faveur des enfants handicapés. Pour combattre la violence contre les enfants et voir à leurs besoins en matière de santé mentale, les prestataires de services de première ligne seront formés à la détection des risques chez les enfants et à l'utilisation de mécanismes d'orientation intersectoriels.

29. En collaboration avec les parties prenantes de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance, des médias et de la société civile, l'UNICEF et ses partenaires s'appuieront sur des stratégies de changement social et comportemental pour accroître la demande de services de qualité et d'une nutrition saine, notamment chez les

adolescents ; et favoriser l'acquisition de compétences optimales en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, la réalisation en temps voulu des vaccinations de routine, les soins attentionnés et la parentalité positive, la sensibilisation des parents et des communautés à la sécurité des enfants et à la prévention de la violence.

30. La collaboration avec le secteur privé permettra de promouvoir des lieux de travail favorables à la famille et à une alimentation saine. L'UNICEF assurera la coordination avec d'autres entités des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, pour assurer la complémentarité de son engagement.

**Les filles et les garçons, l'accent étant mis en particulier sur les adolescents, apprentissent, sont protégés des dangers et participent de manière concrète**

31. Le programme adoptera une approche holistique du développement et de la participation des adolescents afin de les aider à maximiser leur bien-être physique, mental et social. Il visera aussi à prévenir la violence, en particulier la violence sexuelle, en privilégiant les filles et les garçons les plus défavorisés, y compris les enfants handicapés, privés de soins familiaux appropriés, déscolarisés et sans emploi ni formation, ou qui se ressentent des normes de genre négatives. Cette action s'inscrit dans l'approche du gouvernement visant à renforcer le travail multisectoriel à tous les niveaux, en consolidant les dispositifs d'orientation visant à appuyer les adolescents vulnérables et les activités en matière d'action climatique.

32. Sous l'égide du Ministère de l'éducation, l'UNICEF collaborera avec les organisations de la société civile et les institutions de coopération et de financement internationales pour renforcer les capacités à dispenser un apprentissage inclusif, équitable, adaptatif, sûr et de qualité et des aptitudes sociales et à garantir le développement des compétences nécessaires du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agira notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'études fondés sur les compétences et de renforcer les capacités des enseignants et des écoles, y compris selon des modalités souples et alternatives, tout en garantissant un accès équitable à l'apprentissage et aux possibilités d'acquisition de compétences et d'employabilité pour les filles et les garçons, y compris par l'enseignement à distance. Le rattrapage des retards pris dans l'apprentissage par suite des fermetures d'écoles liées à la pandémie et l'amélioration de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les premières années d'école sont des priorités. L'UNICEF encouragera et créera des partenariats pour l'adoption de la technologie au service de l'apprentissage, y compris l'apprentissage à distance et l'apprentissage et le développement des compétences pour les personnes handicapées, et favorisera la coopération Sud-Sud pour l'échange de connaissances sur les innovations évolutives. Les stratégies comprendront la production et l'utilisation de données probantes sur les enfants vulnérables, y compris la sensibilisation aux questions de genre ; le renforcement du système pour une éducation favorisant l'inclusion des personnes présentant un handicap ; le renforcement des capacités des écoles à offrir des parcours d'apprentissage parallèles, et la fourniture d'un appui scolaire aux enfants vulnérables et à risque ; la conclusion de partenariats en vue de soutenir la transition école-travail ; le renforcement des capacités pour une planification du secteur de l'éducation susceptible d'être adaptée au climat et qui tienne compte des risques.

33. Avec les ministères de l'éducation et de l'environnement, du changement climatique et des technologies, l'UNICEF établira des partenariats afin de construire des écoles adaptées aux changements climatiques, qui intégreront les sources d'énergie renouvelables et la collecte des eaux de pluie, encourageront la gestion durable de l'eau et des déchets et des pratiques respectueuses de l'environnement dans les écoles et les communautés, et appuieront la mise en œuvre du programme national sur les changements climatiques, la durabilité environnementale et les compétences



vertes. L'UNICEF produira des données probantes et plaidera en faveur de services d'eau salubre, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles.

34. Les efforts se concentreront sur le renforcement des capacités au sein du Ministère du genre, de la famille et des services sociaux, des principaux ministères et des partenaires du marché de l'emploi du domaine des services sociaux, ainsi que des autorités judiciaires et policières afin de mettre en œuvre des systèmes efficaces de protection de l'enfance, de justice pour mineurs et de protection de remplacement. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de la loi sur la justice pour mineurs et de la loi sur la protection des droits de l'enfant.

35. Pour combattre la violence contre des enfants, l'UNICEF aidera le gouvernement à renforcer la coordination et les capacités intersectorielles aux niveaux central et local, à mettre en œuvre des stratégies de changement social et comportemental pour prévenir la violence et lutter contre la stigmatisation des adolescents et les normes de genre préjudiciables, et à créer environnement social et juridique propice à l'application de normes sociales positives. Il s'agit notamment d'intensifier les interventions de prévention universelles et ciblées, de réagir plus fermement et de prévenir la récurrence, ainsi que de renforcer la transversalité entre les programmes humanitaires et de développement. L'UNICEF établira des partenariats avec la société civile et le secteur privé, notamment en matière de protection de remplacement. De même, elle favorisera l'utilisation des technologies pour accroître la portée et elle encouragera le partage des connaissances par le biais d'une coopération Sud-Sud.

36. L'UNICEF aidera le gouvernement à restructurer et à renforcer le système de protection de remplacement en faveur d'une approche familiale alignée sur les lois nationales et les normes internationales inscrites dans les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Avec le médiateur chargé de la protection des droits de l'enfant, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités de surveillance des droits de l'enfant. Les stratégies de changement social et comportemental s'attaqueront aux normes sociales et de genre préjudiciables et encourageront les communautés à promouvoir la prévention de la violence. Une stratégie essentielle consistera à établir des partenariats avec les communautés, les conseils locaux, la société civile et le secteur privé pour obtenir des résultats grâce au plaidoyer, aux pratiques commerciales et au financement. L'innovation et la technologie serviront à favoriser l'accès aux mécanismes de signalement, améliorer la prestation de services, intensifier la collecte de données et accroître les services de surveillance.

37. Sous la direction du gouvernement, les interventions amélioreront les capacités à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de santé mentale et d'accompagnement psychosocial pour promouvoir des modes de vie sains et le bien-être des adolescents, des parents et des pourvoyeurs de soins. Il s'agira notamment de renforcer les programmes d'acquisition de compétences pratiques et la communication destinée à promouvoir un changement de comportements, y compris dans les écoles où des pratiques alimentaires saines seront encouragées afin de freiner l'augmentation des taux de surpoids chez les enfants. Avec ses partenaires, l'UNICEF appuiera les systèmes communautaires et les groupes de soutien communautaires, et renforcera le personnel des services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, en particulier pour la prise en charge et l'orientation, et fournira des services de santé mentale et d'accompagnement psychosocial.

38. Une autre priorité consiste à améliorer les compétences des adolescents, y compris ceux qui sont handicapés, et leur accès à des plateformes leur permettant de participer positivement en tant qu'agents de changement aux questions qui les

concernent, notamment les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la prévention de la violence. L'UNICEF soutiendra la création d'une cohorte de jeunes gens qui participeront aux forums mondiaux sur l'environnement en tant que futurs négociateurs sur la question des changements climatiques. L'UNICEF s'appuiera sur les expériences antérieures de travail avec les filles et les garçons de communautés insulaires afin de fournir des possibilités égales d'apprendre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de prévention de la violence et de mettre au point des solutions locales.

39. L'innovation et les partenariats seront essentiels au travail de l'UNICEF avec le secteur privé et d'autres entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, sur la résilience aux changements climatiques et l'innovation ; l'Organisation internationale du travail sur l'employabilité ; le Fonds des Nations Unies pour la population sur la santé sexuelle et reproductive ; l'Organisation mondiale de la santé sur l'obésité chez les adolescents et leur santé mentale.

### **Environnement, politiques et financement durables en faveur des enfants**

40. Les priorités comprennent le renforcement des capacités au sein des institutions gouvernementales, des conseils locaux et d'autres parties prenantes, y compris le monde universitaire, afin de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes centraux et décentralisés pour la production de données et de connaissances qui serviront à déterminer des politiques, conduire des plaidoyers et assurer le suivi des droits de l'enfant. Plusieurs bases de données existent, mais ne sont pas utilisées à leur plein potentiel. Une base de données intégrée comportant une rubrique individuelle est nécessaire. De meilleures plateformes technologiques pour la collecte et le suivi des données, en particulier sur les indicateurs liés au genre et à l'équité, renforceront l'utilisation des données probantes pour la planification et la compréhension des lacunes critiques.

41. Le renforcement des capacités du gouvernement à créer des instruments et à procéder à des analyses sur la question du financement public en faveur des enfants est un autre pilier du programme. En tenant compte des enseignements tirés de la réponse à la pandémie, l'UNICEF et ses partenaires aideront le gouvernement à établir un système de protection sociale intégré et sensible aux chocs, avec une préparation adéquate pour l'expansion horizontale et verticale des régimes afin de répondre aux chocs covariables, en travaillant de manière intégrée dans toutes les composantes. Il s'agira notamment de mettre en place un système intégré de gestion pour la mise en œuvre des programmes de prestation pour la mère et l'enfant, et d'établir des mécanismes fonctionnels spécifiques à la protection sociale qui permettront une communication bidirectionnelle avec les bénéficiaires pendant la mise en œuvre, garantissant ainsi la responsabilité à l'égard des populations touchées.

42. L'engagement ferme du gouvernement et sa volonté d'accélérer l'action climatique avec les enfants et les jeunes créent un environnement propice à la programmation sur les changements climatiques. Des partenariats seront mis en place pour améliorer les capacités nationales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques, des cadres législatifs et des plateformes participatives qui sont adaptés aux enfants et aux adolescents. L'UNICEF soutiendra les partenaires au niveau local et national, y compris le monde universitaire et les organisations non gouvernementales, pour renforcer les capacités de production de données et de connaissances sur l'eau, le climat, l'énergie et l'environnement et leur incidence sur les enfants et les adolescents.

43. Les partenariats publics et privés et les instances multipartites seront renforcés afin de mobiliser des ressources et d'investir dans les enfants et les questions qui

affectent leur vie, notamment les changements climatiques, la technologie au service du développement, les possibilités d'emploi, la prévention de la violence et l'égalité des sexes. L'UNICEF collaborera avec le secteur privé de façon à orienter les politiques sur les droits de l'enfant et les entreprises, et renforcera la collaboration avec les principaux médias sociaux pour influencer positivement les décisions, les politiques et les pratiques touchant les droits des enfants et des adolescents.

### **Efficacité du programme**

44. Cette composante du programme contribuera à la fourniture efficace du programme, notamment grâce à la gestion axée sur les résultats, la recherche et l'évaluation. Elle servira à coordonner l'élaboration transversale des programmes, notamment les stratégies de communication et de sensibilisation en faveur des changements comportementaux. Enfin, elle gèrera la mobilisation des ressources et des partenariats avec les institutions gouvernementales, le secteur privé et la société civile, tout en encourageant l'innovation dans tous les programmes.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Les jeunes filles et garçons se développent et s'épanouissent	911	1 678	2 589
Les filles et les garçons, l'accent étant mis en particulier sur les adolescents, apprennent, sont protégés des dangers et participent de manière concrète	1 915	3 340	5 255
Environnement, politique et financement durables en faveur des enfants	879	2 109	2 988
Efficacité du programme	332	498	830
<b>Total</b>	<b>4 037</b>	<b>7 625</b>	<b>11 662</b>

### **Administration du programme et gestion des risques**

45. Le présent descriptif de programme de pays résume la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources attribuées au programme de pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants à l'échelle du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

46. Le programme sera coordonné dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il contribuera à tous les domaines prioritaires et sera mis en œuvre et suivi en coopération avec le gouvernement des Maldives et d'autres partenaires, notamment les donateurs, la société civile et le monde universitaire.

47. Le programme prend en compte les risques potentiels concernant l'exécution du programme, notamment les effets prolongés de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'enfant ; la survenance de catastrophes à fort impact exacerbées par les changements climatiques ; les changements de priorités du gouvernement et des

décideurs politiques ; les ressources financières et humaines modestes. L'UNICEF suivra la situation pour réévaluer les hypothèses de planification et ajuster les programmes en conséquence. Il organisera des examens réguliers avec l'ONU, le gouvernement et d'autres partenaires afin d'évaluer les risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures appropriées pour atténuer les risques et de contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion. L'UNICEF atténuera les risques en assurant un suivi plus étroit et plus régulier des droits de l'enfant, en interagissant régulièrement avec les parties prenantes et en élargissant la portée et la diversité des partenariats pour la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

48. Le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources, le plan d'évaluation chiffré et le plan intégré de suivi et d'évaluation forment la base du suivi du programme et de l'établissement de rapports sur son exécution et sont alignés sur le plan-cadre de coopération, les objectifs de développement durable et le plan d'action stratégique national (2019-2023).

49. L'UNICEF utilisera et améliorera les systèmes et mécanismes de collecte de données publiques afin de produire et analyser des données factuelles ventilées qui permettent de suivre les progrès accomplis au regard des cibles du programme et des indicateurs des objectifs de développement durable.

50. Des examens, des visites sur le terrain et une évaluation portant sur l'égalité des sexes seront effectués en milieu et fin d'année. Les ministères sectoriels, les partenaires et les titulaires de droits feront le point sur les résultats obtenus, recenseront les possibilités et les goulets d'étranglement et procéderont aux ajustements de programmation qui s'imposent. Les évaluations seront axées sur la responsabilisation et l'apprentissage aux fins de l'amélioration des programmes.

51. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et ses partenaires, l'UNICEF aidera le Bureau de statistique des Maldives et les systèmes sectoriels de gestion à produire, analyser et diffuser des données de haute qualité afin d'assurer le suivi de l'équité et des disparités entre les sexes, éclairer l'élaboration des politiques et assurer le suivi des objectifs de développement durable et des droits de l'enfant. On tirera parti des technologies correspondantes pour combler les lacunes des mécanismes de surveillance en temps réel et de l'interopérabilité des systèmes. On aura recours au développement du système d'information pour la gestion des urgences et à d'autres outils de gestion prospective des risques de manière à favoriser l'alerte précoce et la collecte et l'analyse d'informations dans les situations d'urgence.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre les Maldives et l'UNICEF, avril 2022-décembre 2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40								
Plan national de développement (2019-2023) : réalisations 1 à 3, 5, 6, 8, 10, 12 et 13								
Objectifs de développement durable : 1 à 5, 8, 10 à 13, 16 et 17								
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 4								
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5								
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>Réalisation 1 : D'ici 2026, les jeunes, les femmes et les autres personnes risquant d'être laissées de côté contribueront au développement d'un capital économique et humain inclusif, résilient et durable, et en bénéficieront, en favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat et le travail décent.</p> <p>Réalisation 2 : D'ici 2026, tous les habitants des Maldives, en particulier les plus</p>	<p>1. D'ici 2026, les garçons et les filles, en particulier ceux issus des familles les plus défavorisées, bénéficieront, aux niveaux national et infranational, de soins de santé primaires, de services de protection et de nutrition de qualité, équitables et résilients, ainsi que de pratiques de soins attentionnés améliorées pour survivre, s'épanouir et</p>	<p>*Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans :</p> <p>i) souffrant d'un retard de croissance NR : 15 % NC : 10 %</p> <p>ii) en surpoids NR : 5 % NC : &lt;5 %</p>	<p>Données provenant du Ministère de la santé ; Enquête démographique et de santé</p>	<p>1.1 Le gouvernement et d'autres partenaires ont amélioré les politiques et les capacités pour fournir des soins de santé primaires équitables, résilients et de haute qualité qui favorisent l'égalité des genres, y compris les services de vaccination et de nutrition, et des services intégrés de développement de la petite enfance, aptes à être maintenus en cas de situation d'urgence et au sortir de la pandémie de COVID-19.</p> <p>1.2 Les mères, les pères, les pourvoyeurs de soins et les communautés sont</p>	<p>Ministère de la santé, société civile, universités, Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour la population</p>	911	1 678	2 589
		<p>*Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois qui sont immunisés avec tous les vaccins inclus dans le programme national</p> <p>NR : 76,4 % NC : 90 %</p>	<p>Ministère de la santé ; Enquête démographique et de santé et enquête en grappes à indicateurs multiples</p>					
		<p>*Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui sont sur la bonne voie dans au</p>	<p>Ministère de la santé, Ministère de l'éducation ; Études et enquêtes</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
vulnérables et les plus marginalisés, bénéficieront d'un accès et d'un recours accru à des services sociaux et de protection équitables, inclusifs et résilients de qualité, et ils disposeront de meilleures compétences utiles et mèneront une vie épanouie dans le bien-être et la dignité.	atteindre la pleine mesure de leur potentiel, dans les contextes d'urgence et de développement.	moins trois des quatre domaines de développement, par sexe. NR : 92 % (de 3 à 4 ans) NC : 95 % (de 3 à 4 ans)	du Ministère du genre, de la famille et des services sociaux. Enquête démographique et de santé	soutenus et dotés de capacités et de compétences parentales améliorées pour fournir des soins nourissants, une sécurité et une protection contre toutes les formes de violence à leurs filles et garçons.				
		Pourcentage de mères, de pères et de pourvoyeurs de santé ayant des interactions parentales positives  NR : à déterminer NC : augmentation de 30 %	Rapports du Ministère du genre, de la famille et des services sociaux					
Résultat 3 : D'ici 2026, les institutions nationales et infranationales et les communautés des Maldives, en particulier les populations à risque, seront mieux à même de gérer les ressources naturelles et de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et aux effets des catastrophes, aux risques naturels et anthropiques et à la dégradation de l'environnement, de	2. D'ici 2026, les enfants et les adolescents, garçons et filles, en particulier les plus défavorisés, verront leur bien-être amélioré et auront accès à une éducation inclusive et de qualité leur permettant de développer leurs compétences, une protection coordonnée ainsi que des services de justice pour mineurs et de santé mentale, et	Pourcentage d'adolescents, filles et garçons, qui ont suivi des programmes d'acquisition des compétences nécessaires au XXI <sup>e</sup> siècle.  Scolarisés : NR : à déterminer NC : 60 % des élèves du secondaire.  Non scolarisés : NR : à déterminer NC : 60 % des enfants non scolarisés	Système de gestion d'information et rapports du Ministère de l'éducation.	2.1 Le système éducatif et les principales parties prenantes disposent de capacités accrues et d'un environnement plus propice pour offrir un apprentissage de qualité et un perfectionnement des compétences de qualité à la fois inclusifs, équitables et adaptables qui favorisent l'égalité des genres, sont ouverts à tous les enfants et utiles pour vivre et travailler.  2.2 Les structures, mécanismes et capacités du système de protection de l'enfance sont renforcés et fonctionnels	Ministère du genre, de la famille et des services sociaux ; Ministère de l'éducation ; Service de police des Maldives ; Administration locale ; Conseils locaux ; Ministère de la justice pour mineurs ; Ministère de la santé ; Bureau du Procureur général ; magistrature ; médias ; société	1 915	3 340	5 255
		*Pourcentage d'enfants handicapés qui satisfont aux exigences minimales	Système de gestion d'information et rapports du Ministère de l'éducation.					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
<p>manière inclusive et durable.</p> <p>Résultat 4 : D'ici 2026, les Maldives auront renforcé la gouvernance décentralisée et responsable dans le cadre de l'État de droit, où la population est autonome, participe de manière significative aux processus transparents et transformateurs de la politique publique, et bénéficie pleinement de l'accès à la justice, aux services publics, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans une société tolérante et pacifique.</p>	<p>auront plus de possibilités de participer activement et de contribuer à l'action sociale communautaire et climatique.</p>	<p>d'apprentissage définies dans les plans d'apprentissage individualisés.</p> <p>NR : à déterminer NC : 30 %</p> <p>Pourcentage d'enfants, garçons et filles, suivant des parcours d'apprentissage parallèles et qui achèvent leur programme.</p> <p>NR : 0 % NC : 70 %</p>		<p>au niveau central et dans certains atolls, ce qui permet d'offrir des services coordonnés de prévention, d'orientation et d'intervention pour combattre la violence contre les enfants et la délinquance juvénile, et de protection de remplacement. Ils sont également adaptables aux situations d'urgence et aux pandémies.</p> <p>2.3 Les communautés, les mères, les pères et les enfants ont la capacité, les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder aux mécanismes et aux programmes et participer activement à la promotion du changement social et comportemental requis pour lutter contre les normes sociales et de genre préjudiciables, y compris dans les situations de crise humanitaire, de concert avec les organisations de la société civile et les entreprises.</p> <p>2.4 Le gouvernement, aux niveaux central et décentralisé, et les principales parties</p>	<p>civile ; secteur privé ; Ministère de l'environnement, du changement climatique et des technologies ; Autorité nationale de gestion des catastrophes ; Croissant-Rouge maldivien</p>			
		<p>Pourcentage d'enfants, filles et garçons, qui ont accès à des services coordonnés de protection de l'enfance parmi les cas signalés de violence, de maltraitance, d'exploitation ou de négligence.</p> <p>NR : 0 % NC : 40 %</p>	Rapports sectoriels					
		<p>Pourcentage d'enfants, filles et garçons, pris en charge en milieu familial par rapport aux enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de remplacement.</p> <p>NR : 24 % NC : 75 %</p>	Rapports sectoriels					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>*Pourcentage d'enfants, filles et garçons, en conflit avec la loi faisant l'objet d'une ordonnance de déjudiciarisation ou d'une mesure non privative de liberté.</p> <p>NR : 90 % NC : 95 %</p>	Rapports sectoriels	<p>prenantes sont davantage capables d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de santé mentale et d'accompagnement psychosocial pour promouvoir des modes de vie sains et le bien-être des adolescents, des parents, des pourvoyeurs de soins et des familles.</p>				
		<p>Nombre d'enfants et d'adolescents, filles et garçons, de parents et de pourvoyeurs de soins bénéficiant de services locaux de santé mentale et d'accompagnement psychosocial.</p> <p>NR : à déterminer NC : 25 % d'augmentation</p>	Rapports sectoriels	<p>2.5 Les adolescents, filles et garçons, y compris ceux qui sont handicapés, ont de meilleures compétences et ont accès à des possibilités de participer positivement aux questions qui les concernent, notamment les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, l'emploi et la prévention de la violence.</p>				
		<p>Nombre d'adolescents et de jeunes disposant de meilleures compétences pour influencer les politiques et les actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la prévention de la violence, du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophes et de l'emploi.</p> <p>NR : à déterminer NC : 30 % d'augmentation</p>	Rapports sectoriels					



<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	3. D'ici 2026, les enfants et les adolescents, en particulier ceux qui sont issus des ménages les plus pauvres, bénéficieront de politiques de lutte contre les changements climatiques favorables aux enfants ainsi que de politiques de protection sociale et de programmes destinés aux enfants qui seront réactifs, complets et bien financés et qui favoriseront aussi la récupération après les chocs tels que les pandémies.	<p>*Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle</p> <p>NR : 29 % NC : 25 %</p> <p>Pourcentage du produit intérieur brut consacré aux programmes d'aide sociale</p> <p>NR : 12 % NC : à déterminer</p> <p>Pourcentage d'investissements sur les enfants, l'employabilité et l'action climatique par le biais d'instances multipartites, y compris par le secteur privé</p> <p>NR : à déterminer NC : 10 % d'augmentation</p> <p>*Nombre de systèmes de gestion de données produisant des informations de qualité pour la planification, le suivi et l'établissement de rapports au sujet des droits de l'enfant aux échelles nationale et locale.</p> <p>NR : 2 (éducation et protection de l'enfance).</p>	Rapports institutionnels et bases de données du Bureau de statistique des Maldives.	<p>3.1 Les institutions gouvernementales sont mieux à même de mettre en œuvre des systèmes centraux et décentralisés pour la production de données et de connaissances qui serviront à déterminer des politiques, conduire des plaidoyers et assurer le suivi des droits de l'enfant.</p> <p>3.2 Les enfants et les familles ont accès à des systèmes et des services de protection sociale améliorés et le gouvernement a renforcé ses capacités à créer des instruments et à procéder à des analyses sur la question du financement public en faveur des enfants.</p> <p>3.3 Les enfants et les adolescents bénéficient de l'amélioration des capacités gouvernementales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques, des cadres législatifs, des plans sectoriels et multisectoriels et des plateformes participatives qui sont</p>	Bureau de statistique ; Agence nationale de protection sociale ; Ministère de la planification nationale, du logement et de l'infrastructure, Ministère de l'éducation ; Ministère de la santé ; Ministère du genre, de la famille et des services sociaux ; Ministère des finances ; Administration locale ; Bureau du Procureur général ; Service de police des Maldives ; Ministère de l'environnement, du changement climatique et des technologies ; Autorité nationale de gestion des catastrophes ; Croissant-Rouge maldivien ;	879	2 109	2 988

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : 4 - Systèmes intégrés (éducation, protection de l'enfance, santé, gouvernance locale)		adaptés aux enfants et aux adolescents.  3.4 L'influence et les revenus des secteurs privé et public sont renforcés pour atteindre les résultats du programme.				
	4. Efficacité du programme	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord  NR : 90 % NC : 100 %	InSight			332	498	830
	<b>Ressources totales</b>					<b>4 037</b>	<b>7 625</b>	<b>11 662</b>

\* L'indicateur de résultat est aligné sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.